

Nous étant déjà exprimés, ces dernières semaines, notamment lors du CTA et du CHSCTA, sur un certain nombre des questions qui nous préoccupent ici, ainsi que sur la réforme territoriale présentée ici, cette liminaire sera courte.

Il semble encore une fois que la situation actuelle n'apprenne rien aux politiques qui nous gouvernent.

Bien au contraire.

La situation actuelle devrait pourtant nous permettre de tirer un certain nombre d'enseignements, on ne peut pas impunément pour les usagers et la population casser du service public, pas plus celui de la santé, que du social ou de l'éducation. Moins encore dans notre académie où la fracture sociale et par voie de conséquence la fracture numérique se font durement ressentir ; dans notre académie, particulièrement impactée par les inégalités comme l'a, lui-même reconnu monsieur le recteur au dernier CTA.

Quelques vingt ans de restrictions budgétaires nous ont conduits là où nous en sommes, nous n'avons eu de cesse de le dire, et ils n'ont de cesse que de continuer de nous en soumettre d'autres.

Donc toujours non, à la réforme territoriale présentée, malgré la belle plaquette qui voudrait nous faire croire que de mutualiser à l'échelle régionale les services, du décrochage scolaire par exemple, et donc, à terme, réduire les effectifs de fonctionnaires, va permettre de « RAPPROCHER L'ACTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE AU PLUS PRÈS DU TERRAIN, À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE ET INFRA DÉPARTEMENTALE ». Le tout présenté sans aucune information ni étude sur les conséquences réelles chiffrées des impacts sur le terrain tant pour les personnels que pour les usagers du service public. Sans aucune mesure chiffrée et effective sur l'accompagnement des personnels délocalisés ou relocalisés.

Que dire de l'information sur la mesure de rentrée ministérielle, qui prévoit la création de 3 postes de catégorie C sur l'académie, pour la rentrée scolaire 2020 ? Alors que 11 ont été, si je me souviens bien, supprimés l'an dernier. Tellement en deçà des besoins, ne serait-ce que vis-à-vis de l'augmentation des effectifs ?

Ce qui nous préoccupe également, mais nous vous l'avons déjà dit dans les autres instances, et je ne vais pas tout reprendre, CTA, CHSCTA... c'est qu'officiellement, le Ministre fait comme si de rien n'était et veut suivre le calendrier, donc les recteurs, inspecteurs, chefs, etc. ... font de même ... Mais il paraît évident qu'il faudrait un nouveau calendrier, adapté aux circonstances ... Nous observons une augmentation de la souffrance au travail des collègues face à des injonctions impossibles à tenir : télétravail et calendriers inchangés, comme si nous étions dans une situation normale, en ne tenant pas compte de la pandémie et des impératifs familiaux et personnels de chacun.e.

Sur la question du télétravail, nous souhaitons rappeler le cadre légal : le télétravail ne peut être imposé, les personnels n'ont pas à être disponibles toute la journée ni même tous les jours. La prise en charge matérielle et financière doit être faite par l'employeur...

Sur ces questions, quelles mesures concrètes d'accompagnement ont été prises ?

Nous nous inquiétons du fait que le calendrier de gestion des opérations, concernant autant les agent.es que les usagèr.es, ne soit pas plus retravaillé, voir suspendu. Nous demandons le report des procédures d'orientation type AFFELNET qui ne peuvent se dérouler actuellement dans des conditions correctes. Les réponses apportées en CHSCTA concernant AFFELNET, ne suffisent pas, preuve en est que le « vadémécum » en a été publié avant-hier, sans que rien n'en ait été modifié.

Il faut attendre la fin du confinement pour permettre à toutes les familles d'avoir le même droit à l'orientation.

Concernant la gestion de carrière des personnels (rdv de carrière, titularisation, calendrier de retour des demandes de vœux de mutation), votre volonté de continuer à préparer la rentrée, alors que les agent.es sont en télétravail avec toutes les difficultés que cela pose, nous inquiète. Le rectorat de Créteil peut-il fonctionner normalement en plein confinement ? Quelles conséquences désastreuses d'aggravation des inégalités d'accès aux droits pour les personnels et usagers les plus précaires ?

La priorité actuelle doit être la santé de tou.te.s et notre mission doit être d'offrir un accès adapté et juste pour tous aux services de l'éducation. Cela ne peut pas se faire sans qu'il soit tenu compte des événements actuels et de la réalité du vécu des personnels comme des usagers.

Merci de votre écoute.